



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Paysages

Question écrite n° 9735

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'environnement de lui preciser les perspectives de publication des textes d'application de la loi no 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaite etre informe sur les perspectives de publication des textes d'application de la loi no 93-24 du 8 janvier 1993 relative a la protection et la mise en valeur des paysages. Pour les besoins de son application, ce texte devrait donner lieu a l'adoption d'une dizaine de decrets dont la plupart sont rediges en liaison avec le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme ou par celui-ci. Il s'agit en particulier : du decret relatif aux directives paysageres qui est actuellement en cours de signature ; du decret relatif aux autorisations de camping en zones a risques qui sera prochainement publie ; du decret concernant le volet paysager du permis de construire qui est actuellement au Conseil d'Etat. Le ministere de l'environnement a pris une part active dans l'elaboration de ces trois decrets. Quant au decret, pris en application de l'article 2 de la loi, precisant le nouveau statut des parcs naturels regionaux, il doit etre transmis prochainement au Conseil d'Etat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9735

**Rubrique :** Environnement

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 1993, page 4694

**Réponse publiée le :** 7 mars 1994, page 1157